

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant règlementation de la circulation et du stationnement sur le parking de la Médiathèque l'AlphaB route de Lapeyrouse

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 225, définissant les pouvoirs des Maires,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
Vu l'article R. 610.5 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures d'ordre et de sécurité durant l'étape du Propulseur du jeudi 27 avril au vendredi 05 mai 2023.

ARRETE

Article 1 : Le parking de la médiathèque l'AlphaB sera interdit à la circulation et au stationnement des véhicules du jeudi 27 avril au vendredi 05 mai 2023.

Article 2 : Sont autorisés sur l'ensemble des espaces réglementés, le passage et la présence des véhicules et autres moyens matériels utiles à la venue du Propulseur.

Article 3 : La mise en place définitive du barriérage sera effectuée par les services de la ville dès le jeudi 27 avril 2023.

Article 4 :

- Madame le Maire de Castelmaurou
- La Police Intercommunale

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Cet arrêté sera transmis à :

- Police Intercommunale
- Association Instant Science, 39 allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE
- Un exemplaire sera porté au registre des arrêtés du Maire

Fait à Castelmaurou, le 14/04/2023

Madame La Maire
Diane ESQUERRE

Date de mise en ligne : 21 avril 2023

